

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025**Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11Date de la convocation : 05 et 09 décembre 2025 / Date d'affichage : 05 et 09 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Fabrice DEVERLY, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Thibault PUGNAT, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Jacques ZIRNHELT.

Absent(es) excusé(es) : Mme Adeline HENNICHÉ, M. Ludovic PAYEN, M. Raphaël MABBOUXAbsent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Mélina ISOUX (pouvoir donné à Monsieur le Maire)Secrétaire de séance : Mr Fabrice DEVERLY**Délibération du Conseil Municipal n°2025-105****FRAIS DE SECOURS SUR PISTES**

- Tarification pour la saison hivernale 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 05 février 1988, a été institué le remboursement des frais de secours sur les pistes de ski.

En cohérence avec les communes voisines, il est proposé d'établir les tarifs applicables lors de la saison 2025/2026 comme suit :

*Pour mémoire,
Tarifs 2024/2025*

Front de neige, transport limité (au départ des remontées mécaniques)	69€
Secours intervenus en zone A (zone rapprochée)	262€
Secours intervenus en zone B (zone éloignée)	441€
Hors-piste	869€

Tarifs en euros TTC

Coût réel de l'intervention pour les secours en zone hors-piste, situés dans les secteurs éloignés, non accessibles par gravité par remontées mécaniques, en dehors des heures d'ouvertures normales des remontées mécaniques, sur la base des coûts suivants :

*Pour mémoire,
Tarifs 2024/2025*

Coût horaire pisteur secouriste	60€
Coût horaire engin de damage	230€
Coût horaire scooter/motoneige	43€

Tarifs en euros TTC

Application, dans le cadre de la gestion de l'ensemble de la procédure, de frais de dossier d'un montant de **70 €**.

Frais d'hélicoptère en sus, le cas échéant au coût réel.

Les frais d'intervention du SDIS en cas de carence d'ambulance privée seront facturés conformément au tarif en vigueur réactualisé chaque année par le service départemental d'incendie et de secours.

PF

Le coût de transport en ambulance pour le transport au cabinet médical de Combloux ou vers l'hôpital de Sallanches est de **190 €**.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- **RAPPELLE** que les secours sur pistes, ainsi que les interventions des pisteurs et du personnel des remontées mécaniques, sur l'ensemble du territoire de la commune, sont payants ;

- **DONNE** son accord pour l'application des tarifs indiqués ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 15 décembre 2025
Le Maire



M. François PARIS

Télétransmis en Sous-préfecture le : **17 DEC. 2025**
Affiché le : **17 DEC. 2025**

Le Secrétaire de Séance,

M. Fabrice DEVERLY